ECO COM

Société par Actions Simplifiée
Au capital de 37 000 Euros

Siège Social : 164, Rue du FAUBOURG SAINT HONORE – 75008 PARIS

480 176 817 RCS PARIS

PROCES VERBAL DES DECISIONS ORDINAIRES ANNUELLES DE L'ASSOCIEE UNIQUE DU 18 FEVRIER 2026 – 9 h

L'AN DEUX MILLE VINGT SIX
et le dix-huit février à neuf heures,

La Société ECOTEC, (Société par Action Simplifiée au capital de 763 600 euros, dont le siège social est au 164, Rue du FAUBOURG SAINT HONORE – 75008 PARIS, immatriculée sous le n° 338 302 383 RCS PARIS),

Agissant en qualité d'Associée unique propriétaire de la totalité de 1 000 actions qui composent le capital social de la Société ECO COM, Société par Actions Simplifiée au capital de 37 000 euros, dont le siège social est 164, Rue DU FAUBOURG SAINT HONORE – 75008 PARIS, immatriculée sous le n° 480 176 817 RCS PARIS,

Ladite société ECOTEC, représentée par la société EDUSERVICES 4.0, (Société par Action Simplifiée au capital de 30 355 638,60 euros, dont le siège social est au 38, Rue Anatole FRANCE – 92300 LEVALLOIS PERRET, immatriculée sous le n° 901 885 897 RCS NANTERRE),

Ladite société EDUSERVICES 4.0, elle-même représentée par Monsieur Philippe GRASSAUD, son Président,

I – A PREALABLEMENT EXPOSE CE QUI SUIT :

- En sa qualité de Présidente de la Société, la société EDUSERVICES 4.0 représentée par Monsieur Philippe GRASSAUD :

 - a établi et arrêté les comptes annuels (bilan compte de résultat et annexe) de l'exercice clos le 31 août 2025
 - a établi le rapport de gestion sur les opérations de l'exercice en collaboration avec la Directrice Générale, Madame Nathalie GRASSAUD.

- La Société BM&A représentée par Monsieur Eric Blache, Commissaire aux Comptes Titulaire de la société, a été régulièrement convoquée dans les formes et délais prévus par la loi.

II – A PRIS LES DECISIONS SUIVANTES RELATIVES A L'ORDRE DU JOUR SUIVANT :

- Rapport établi par la Présidence sur la marche de la société pendant l'exercice clos le 31 août 2025 ;
- Rapport du Commissaire aux comptes sur les comptes annuels de l'exercice clos le 31 août 2025 ;
- Conventions visées à l'article L 227-10 du Code de Commerce ;
- Approbation des comptes annuels de l'exercice clos le 31 août 2025 et quitus à la Présidence ;
- Affectation du résultat ;
- Pouvoirs en vue des formalités.

Première décision

(Approbation des comptes)

L'Associée unique, après avoir entendu la lecture du rapport de gestion de la Présidence sur l'activité de la société et les comptes annuels pendant l'exercice clos le 31 août 2025 établi en collaboration avec la Directrice Générale ainsi que les explications données verbalement, approuve ledit rapport de gestion ainsi que l'inventaire et les comptes annuels dudit exercice tels qu'ils sont présentés ainsi que les opérations traduites dans ces comptes et résumées dans ces rapports.

L'Associée unique approuve, en conséquence, les actes de gestion accomplis par la Présidente la Société EDUSERVICES 4.0 et par la Directrice Générale, Madame Nathalie GRASSAUD, au cours de l'exercice écoulé et leur donne quitus de l'exécution de leur mandat pour cet exercice.

Deuxième décision

(Conventions réglementées)

L'Associée unique constate :

- Que la convention de prestations de services conclue avec la société EDUSERVICES en date du 16 décembre 2016 a été résiliée à effet rétroactif du 1er septembre 2024 suivant convention de résiliation en date du 13 novembre 2024.
- Qu'une nouvelle convention de prestations de services a été conclue avec la société EDUSERVICES en date du 13 novembre 2024 par laquelle EDUSERVICES s'engage à fournir à ECO COM conseils et assistance en matière de marketing, de développement commercial ainsi que dans les domaines de la finance, de l'administration, des ressources humaines, des achats, de l'immobilier, des systèmes d'information. Cette convention a pris effet rétroactivement au 1er septembre 2024 pour une durée initiale d'une année allant du 1er septembre 2024 au 31 août 2025 et se renouvellera ensuite, pour des périodes successives d'une année par tacite reconduction.

- Qu'une nouvelle convention d'animation et de direction a été conclue avec la société EDUSERVICES 4.0 en date du 13 novembre 2024 par laquelle EDUSERVICES 4.0 s'engage à fournir à ECO COM des prestations d'animation et de direction en sa qualité de société responsable de la définition de la politique du Groupe et de la définition de l'orientation stratégique de l'activité d'ECO COM. Cette convention a pris effet rétroactivement au 1er septembre 2024 pour une durée initiale d'une année allant du 1er septembre 2024 au 31 août 2025 et se renouvellera ensuite, pour des périodes successives d'une année par tacite reconduction.

A ce titre, l'Associée unique rappelle, conformément aux dispositions statutaires, qu'aucun rapport du Commissaire aux Comptes n'a été établi sur lesdites conventions et que lesdites conventions font, le cas échéant, l'objet d'une mention dans le registre des décisions de l'associée unique.

Troisième décision

(Affectation des résultats)

L'Associée unique constate que les comptes de l'exercice clos le 31 août 2025 font ressortir un bénéfice net comptable de 3 372 460 euros qu'elle décide d'affecter de la manière suivante :

1) La somme de 1 700 000 €
que l'Associée unique décide de distribuer, à titre de dividendes, au profit de l'associée unique à raison de 1 700 € par action.

La somme de 1 700 000 € serait mise en paiement, au siège social, à compter de votre prise de décision.

A l'égard de l'associée unique personne morale, la société ECOTEC, il sera fait application des dispositions de l'article 145 du Code Général des Impôts

2) Le solde, soit la somme de : 1 672 460 €
au compte report à nouveau qui figure au passif
pour un montant créditeur de 12 370 273 €
à l'effet de le porter à un solde créditeur de 14 042 733 €

Après affectation et distribution, les postes des capitaux propres se présentent ainsi qu'il suit :

POSTES DES CAPITAUX PROPRES	MONTANTS EN EUROS
Capital social	37 000,00
Réserve légale	3 700,00
Report à nouveau	14 072 733,00
TOTAL	14 083 433,00
Subventions d'investissement	6 777,00
Provisions réglementées	10 377,00
TOTAL	14 100 587,00

Paraphe EDUSERVICES 4.0 elle-même représentée par Monsieur Philippe GRASSAUD	Paraphe ECOTEC représentée par EDUSERVICES 4.0 elle-même représentée par Monsieur Philippe GRASSAUD

L'Associée unique rappelle, conformément aux dispositions de l'article 243 bis du Code Général des Impôts, que les dividendes suivants ont été mis en distribution au titre des trois derniers exercices :

- les bénéfices nets des exercices clos les 31 août 2022, 2023 et 2024 ont été partiellement distribués au profit de l'associée unique ECOTEC, ainsi qu'il suit :

Année	Montant global distribué	Montant distribué par action
2022	1 500 000 €	1 500 €
2023	1 150 000 €	1 150 €
2024	1 350 000 €	1 350 €

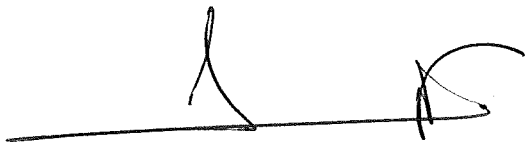
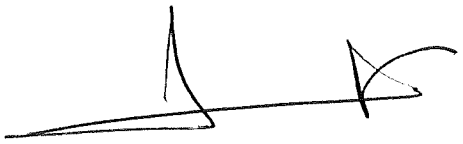
Cinquième décision

(Pouvoirs en vue des formalités)

L'Associée unique confère tout pouvoir au porteur d'un original ou d'une copie du présent procès-verbal à l'effet de procéder aux formalités légales et réglementaires.

*
* *

De tout ce que dessus il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par la Présidente, la société EDUSERVICES 4.0 représentée par Monsieur Philippe GRASSAUD et par l'Associée unique, la société ECOTEC.

Nom, Prénom, Qualité	Signatures
La société EDUSERVICES 4.0 Présidente Elle-même représentée par Monsieur Philippe GRASSAUD	
La Société ECOTEC Associée unique Représentée par La société EDUSERVICES 4.0 Elle-même représentée par Monsieur Philippe GRASSAUD	

Signature de M. Gassaud.



Bilan actif

BILAN-ACTIF	31/08/2025			31/08/2024
	Brut	Amort.	Net	Net
Capital souscrit non appelé (I)	0		0	0
Frais d'établissement	0	0	0	0
Frais de développement	0	0	0	0
Concessions,brevets et droits similaires	34 314	11 275	23 039	1 654
Fonds commercial	50 916	0	50 916	25 000
Autres immobilisations incorporelles	568 171	0	568 171	0
Avances sur immobilisations incorporelles	0	0	0	0
TOTAL immobilisations incorporelles	***653 401***	***11 275***	***642 126***	***26 654***
Terrains	10 000	0	10 000	0
Constructions	198 525	108 992	89 533	0
Installations techniques, matériel	10 131	7 238	2 893	768
Autres immobilisations corporelles	5 815 128	2 475 978	3 339 150	2 601 325
Immobilisations en cours	267 307	0	267 307	410 401
Avances et acomptes	0	0	0	0
TOTAL immobilisations corporelles	***6 301 091***	***2 592 207***	***3 708 884***	***3 012 494***
Participations selon la méthode de meq	0	0	0	0
Autres participations	0	0	0	3 893 100
Créances rattachées à des participations	0	0	0	0
Autres titres immobilisés	0	0	0	0
Prêts	0	0	0	0
Autres immobilisations financières	502 197	0	502 197	607 192
TOTAL immobilisations financières	***502 197***	***0***	***502 197***	***4 500 293***
Total Actif Immobilisé (II)	***7 456 690***	***2 603 483***	***4 853 207***	***7 539 440***
Matières premières, approvisionnements	0	0	0	0
En cours de production de biens	0	0	0	0
En cours de production de services	0	0	0	0
Produits intermédiaires et finis	0	0	0	0
Marchandises	0	0	0	0
TOTAL Stock	***0***	***0***	***0***	***0***
Avances et acomptes versés sur commandes	13 884	0	13 884	20 689
Clients et comptes rattachés	16 565 537	810 444	15 755 092	10 981 073
Autres créances	11 954 607	0	11 954 607	8 006 917
Capital souscrit et appelé, non versé	0	0	0	0
TOTAL Créances	***28 534 028***	***810 444***	***27 723 583***	***19 008 678***
Valeurs mobilières de placement	243 485	0	243 485	20 610
dont actions propres:				
Disponibilités	1 209 793	0	1 209 793	1 057 555
TOTAL Disponibilités	***1 453 278***	***0***	***1 453 278***	***1 078 165***
Charges constatées d'avance	166 142	0	166 142	263 035
Total Actif Circulant (III)	***30 153 447***	***810 444***	***29 343 003***	***20 349 878***
Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)	0		0	0
Prime de remboursement des obligations (V)	0		0	0
Ecarts de conversion actif (VI)	0		0	0
Total Général (I à VI)	***37 610 137***	***3 413 927***	***34 196 210***	***27 889 319***

Bilan passif

BILAN PASSIF			31/08/2025	31/08/2024
Capital social ou individuel	dont versé : 37 000		37 000	37 000
Primes d'émission, de fusion, d'apport,			0	0
Ecarts de réévaluation	dont écart d'équivalence	0	0	0
Réserve légale			3 700	3 700
Réserves statutaires ou contractuelles			0	0
Réserves réglementées	dont réserve des prov. fluctuation des cours :	0	0	0
Autres réserves	dont réserve achat d'œuvres originales d'artistes :	0	0	0
TOTAL Réserves			**3 700**	**3 700**
Report à nouveau			12 370 273	10 939 199
RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)			**3 372 460**	**2 781 075**
Subventions d'investissement			6 777	6 777
Provisions réglementées			10 377	10 377
TOTAL CAPITAUX PROPRES (I)			***15 800 589***	***13 778 128***
Produit des émissions de titres participatifs			0	0
Avances conditionnées			0	0
TOTAL AUTRES FONDS PROPRES (II)			***0***	***0***
Provisions pour risques			281 234	92 679
Provisions pour charges			0	0
TOTAL PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES (III)			***281 234***	***92 679***
Emprunts obligataires convertibles			0	0
Autres emprunts obligataires			0	0
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit			611	0
Emprunts et dettes financières divers	dont emprunts participatifs : 0		7 070	6 500
TOTAL Dettes financières			***7 681***	***6 500***
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours			2 076	118 031
Dettes fournisseurs et comptes rattachés			1 274 527	1 268 563
Dettes fiscales et sociales			931 912	576 439
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés			78 217	0
Autres dettes			8 228 376	4 876 453
TOTAL Dettes d'exploitation			***10 515 108***	***6 839 486***
Produits constatés d'avance			7 591 599	7 172 526
TOTAL DETTES (IV)			***18 114 388***	***14 018 512***
Ecart de conversion Passif (V)			0	0
TOTAL GENERAL - PASSIF (I à V)			***34 196 210***	***27 889 319***

Compte de résultat

COMPTE DE RESULTAT			31/08/2025		31/08/2024	
			France	Exportation	Total	
Ventes de marchandises			0	0	0	0
Production vendue biens			0	0	0	0
Production vendue services			25 671 329	0	25 671 329	20 004 857
Chiffres d'affaires nets			***25 671 329***	***0***	***25 671 329***	***20 004 857***
Production stockée					0	0
Production immobilisée					0	0
Subventions d'exploitation					180 022	0
Reprises sur amortissements et provisions, transferts de charges					360 649	118 684
Autres produits					1 189	628
Total des produits d'exploitation (I)					***26 213 188***	***20 124 169***
Achats de marchandises (y compris droits de douane)					0	0
Variation de stock (marchandises)					0	0
Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane)					0	0
Variation de stock (matières premières et approvisionnements)					0	0
Autres achats et charges externes					10 210 994	8 154 296
Impôts, taxes et versements assimilés					277 200	969 020
Salaires et traitements					6 328 701	4 697 032
Charges sociales					2 514 009	1 804 864
Dotations d'exploitation	sur immobilisations	Dotations aux amortissements			744 854	541 800
		Dotations aux provisions			0	0
	Sur actif circulant : dotations aux provisions				215 787	98 785
	Pour risques et charges : dotations aux provisions				60 449	15 959
Autres charges					1 695 162	1 292 356
Total des charges d'exploitation (II)					***22 047 156***	***17 574 112***
RÉSULTAT D'EXPLOITATION					4 166 032	2 550 058
Bénéfice attribué ou perte transférée (III)					0	0
Perte supportée ou bénéfice transféré (IV)					0	0
Produits financiers de participations					466 095	1 132 214
Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé					0	0
Autres intérêts et produits assimilés					67 246	200
Reprises sur provisions et transferts de charges					0	0
Différences positives de change					0	0
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement					0	0
Total des produits financiers (V)					***533 341***	***1 132 414***
Dotations financières aux amortissements et provisions					0	0
Intérêts et charges assimilées					137 175	110 214
Différences négatives de change					0	0
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement					0	0
Total des charges financières (VI)					***137 175***	***110 214***
RÉSULTAT FINANCIER					396 166	1 022 200
RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS (I-II+III-IV+V-VI)					4 562 198	3 572 258

Compte de résultat (suite)

COMPTE DE RESULTAT (suite)	31/08/2025	31/08/2024
Produits exceptionnels sur opérations de gestion	122 649	78 688
Produits exceptionnels sur opérations en capital	0	0
Reprises sur provisions et transferts de charges	0	0
Total des produits exceptionnels (VII)	***122 649***	***78 688***
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion	38 334	110 049
Charges exceptionnelles sur opérations en capital	3 857	-7 097
Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions	128 156	82 658
Total des charges exceptionnelles (VIII)	***170 348***	***185 609***
RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII -VIII)	**-47 699**	**-106 921**
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)	0	0
Impôts sur les bénéfices (X)	1 142 039	684 262
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)	***26 869 179***	***21 335 272***
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)	***23 496 718***	***18 554 197***
BÉNÉFICE OU PERTE (total des produits - total des charges)	***3 372 460***	***2 781 075***

ANNEXES AUX ETATS FINANCIERS

ECO COM

DATE DE CLOTURE : 31/08/2025

I-Faits caractéristiques

La société ECO COM est spécialisée dans le secteur de l'enseignement supérieur. Elle propose des formations variées en parcours initial, alternance et apprentissage.

Son exercice débute le 01/09/2024 et se termine le 31/08/2025 .
Il a une durée de 12 mois.
L'exercice précédent a une durée de 12 mois.

A-Evenements principaux de l'exercice

Le résultat net au 31/08/2025 est de 3 372 460 € .

La société a procédé à un changement de Président en date du 13 novembre 2024. À cette occasion, la société EDUSERVICES 4.0 a succédé à la société EDUSERVICES.

Au cours de l'exercice, les sociétés Bruno Triay Conseil (BTC) et Bruno Triay Conseil Lens (BTCL), détenues à 100 % par la société ECOCOM, ont été absorbées par cette dernière dans le cadre d'une opération de fusion par voie d'absorption. Le traité de fusion a été signé le 22 octobre 2024.

L'opération présente les dates suivantes :

- Date d'effet juridique : 1er décembre 2025,
- Date d'effet rétroactif comptable et fiscal : 1er septembre 2024.

Cette fusion a conduit à la transmission universelle du patrimoine des sociétés absorbées à ECOCOM, conformément aux dispositions légales et réglementaires en vigueur. Les opérations de BTC et BTCL sont ainsi intégrées dans les comptes d'ECOCOM à compter du 1er septembre 2024, date retenue pour les besoins comptables et fiscaux.

B-Comparabilité des exercices

La comparaison entre les exercices 2023-2024 et 2024-2025 est rendue difficile du fait de l'absorption de BTC et BTCL, dont les actifs et passifs ont été intégrés dans les comptes d'ECOCOM au cours de l'exercice 2024-2025.

À compter de l'exercice ouvert le 1er septembre 2024, la société a modifié sa méthode de comptabilisation de la TVA non déductible, conformément à la réglementation comptable en vigueur (Règlement ANC n° 2014-03 consolidé au 1er janvier 2025). Jusqu'à l'exercice précédent, la quote-part de TVA non déductible était enregistrée dans un compte isolé et spécifique, classé en catégorie « Autres impôts, taxes et versements assimilés ». Cette méthode permettait d'identifier distinctement la TVA non déductible au sein des charges fiscales.

A compter de l'exercice en cours, la société a opté pour une méthode plus conforme aux principes d'image fidèle et de meilleure information financière, en répartissant la TVA non déductible directement dans la ou les natures de charges concernées par la dépense. Ainsi, la quote-part de TVA non déductible est désormais imputée dans les comptes de charges correspondant à la nature de la dépense à laquelle elle se rattache.
Ce changement de méthode vise à améliorer la pertinence de l'information financière, en reflétant de manière plus adaptée la réalité économique des opérations.

C-Evenements postérieurs

Néant.

1)-Principes, règles et méthodes comptables

Les comptes annuels ont été arrêtés conformément aux dispositions du Code de Commerce et du plan comptable général selon le règlement ANC N°2014-03 du 5 juin 2014 relatif au plan comptable général et des règlements de l'ANC le modifiant.
Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base : continuité d'exploitation, permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre, indépendance des exercices et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques. Les principales méthodes utilisées sont les suivantes :

A-Fonds de commerce

Les fonds de commerce sont comptabilisés à leur coût d'acquisition. Lorsque leur valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une dépréciation est constituée à hauteur de la différence.

Les fonds commerciaux de la société ayant une durée d'utilisation non déterminée, leur valeur comptable fait l'objet d'un test de dépréciation annuel. La valeur d'entreprise correspondant aux activités concernées résulte de l'application du multiple d'EBITDA du segment de marché, raisonnablement estimé par référence à des données issues de transactions et comparables boursiers. Cette valorisation est comparée à l'actif net comptable rattachable à ces activités, incluant la valeur du fonds de commerce testé, constitué de l'ensemble des actifs immobilisés, des créances et dettes d'exploitation.

B-Immobilisations incorporelles et corporelles

Les immobilisations incorporelles et corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition, compte tenu des frais nécessaires à la mise en état d'utilisation de ces biens, et après déduction des rabais commerciaux, remises, escomptes de règlements obtenus.

Les méthodes et durées d'amortissement appliquées sont les suivantes :

Immobilisations amortissables		Catégorie	Méthode	Durée
Frais d'établissement et de développement (I)		Frais d'établissement	Linéaire	5 ans
Autres postes d'immobilisations incorporelles (II)		Concessions, brevets, marques	Linéaire	5 ans
		Logiciels pédagogiques / administratifs	Linéaire	3 ans
		Autres incorporels (par exception / sites internet/web)	Linéaire	Selon la nature et la durée d'utilisation
Terrains	Agencements et aménagements	Travaux généraux de structure sur le bâtiment (climatisation, électricité, plomberie, ...)	Linéaire	10 ans
Constructions	Installations générales, agencements	Installations générales, agencements	Linéaire	9 ans
Installations techniques, matériels et outillages		Matériel à destination pédagogique (équipelent salles de cours, studios,...)	Linéaire	5 ans

Autres immo. corporelles	Installations générales, agencements divers	Travaux hors structure (moquette, peinture, aménagements de classe, laboratoire, amphithéatre, ...)	Linéaire	10 ans
	Matériel de transport	Véhicules	Linéaire	5 ans
	Matériel de bureau, informatique et mobilier	Matériel administratif ou scolaire (machines à calculer/à peser/à affranchir, tableau blanc/noir, rétroprojecteur, appareil photo, ...)	Linéaire	5 ans
		Matériel informatique (ordinateurs, écrans, tableaux numériques, ...)	Linéaire	3 ans
		Matériel audio et vidéo (TV, enceintes, caméras, ...)	Linéaire	3 ans
		Mobilier administratif ou scolaire (rtables, chaises, armoires, meubles, ...)	Linéaire	8 ans
	Divers	Autres corporels (par exception)	Linéaire	Selon la nature et la durée d'utilisation

C-Immobilisations financières

Les titres de participation et autres titres sont inscrits au bilan pour leur prix d'acquisition (coût d'acquisition y compris les frais d'acquisition) ou pour leur valeur de souscription.

Les filiales sont estimées par rapport à la quote-part de l'actif net comptable, éventuellement modifiée pour tenir compte des éléments de valeur économique non inscrit en comptabilité.

Lorsque la valeur d'usage est inférieure à sa valeur brute, une dépréciation est constituée du montant de la différence.

Les créances immobilisées figurent à l'actif du bilan pour la valeur nominale. Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'usage est inférieure à sa valeur brute, compte tenu des perspectives de recouvrement.

Les immobilisations financières comportent des dépôts de garantie versés inscrits à leur coût d'acquisition.

D-Créances clients

Les créances clients sont valorisées à leur valeur nominale.

Une provision pour dépréciation est pratiquée dès qu'apparaît une perte probable. Cette dépréciation est constituée sur la base d'une analyse des risques de recouvrement clients. Ces risques sont évalués individuellement.

E-Charges constatées d'avance

Les charges constatées d'avance correspondent à des achats de biens et services dont la fourniture ou la prestation interviendra ultérieurement.

F-Provisions risques et charges

Les provisions sont comptabilisées lorsque la société a une obligation actuelle (légale, contractuelle ou implicite) résultant d'un évènement passé, qu'il est probable qu'une sortie de ressources représentative d'avantages économiques sera nécessaire pour éteindre l'obligation et que le montant de l'obligation peut être estimé de manière fiable. Les provisions pour risques et charges sont relatives à des litiges prud'homaux, litiges clients.

G-Chiffre d'affaires et résultat

Le chiffre d'affaires de l'exercice est composé principalement des frais de scolarité relatifs aux formations dispensées par la société, selon deux modalités contractuelles : la formation « initiale » et la formation « en alternance ».

Le principe de rattachement de ce revenu par exercice est fondé sur le positionnement dans le temps des formations prestées, indépendamment des dates de leur contractualisation et de leur facturation. Les périodes scolaires annuelles étant quasiment intégralement encadrées par celles de l'exercice social de la société, du 1er septembre N-1 au 31 août N, les frais de scolarité de l'exercice clos le 31 août N correspondent, pour l'essentiel, aux formations dispensées au titre de la saison scolaire 01/09/N-1 au 31/08/N.

Les frais de scolarité des formations initiales sont facturés lors de l'inscription de l'étudiant au titre de la période scolaire concernée à venir. Une proportion significative des revenus de formation initiale rattachable à l'exercice suivant est dès lors facturée à la clôture de l'exercice au 31 août N. Ce chiffre d'affaires est neutralisé en produits constatés d'avance afin d'être rattaché à l'exercice suivant.

Les frais de scolarité des formations en alternance sont facturés au rythme des formations effectivement dispensées (période scolaire), selon des modalités distinctes en fonction de la nature du dispositif contractuel :

- les prestations de formation afférentes aux contrats de professionnalisation sont facturées périodiquement, principalement aux Opérateurs de Compétences (OPCO), voire aux employeurs des étudiants alternants, en fonction des heures de formation effectivement prestées.

- les prestations de formation afférentes aux contrats d'apprentissage sont facturées aux Opérateurs de Compétences (OPCO), mensuellement, par lissage des frais de scolarité contractualisés au titre de l'année scolaire en cours.

Les prestations non facturées à la clôture de l'exercice sont comptabilisées en factures à établir.

Le chiffre d'affaires de l'exercice inclut par ailleurs :
- les frais d'inscription aux formations initiales, rattachés à l'exercice au cours duquel le contrat est conclu, ces frais n'étant pas restituables aux étudiants démissionnaires,
- les revenus issus de la formation professionnelle,
- les redevances de marques.

H-Charges de communication

Les charges de communication sont comptabilisées dans l'exercice au cours duquel elles sont engagées et effectivement réalisées, qu'elles soient afférentes à l'année scolaire en cours ou aux années scolaires suivantes.

III-Informations sur le bilan

A-Bilan actif

1- Immobilisations

Cf. tableau des « immobilisations » : montants bruts à l'actif, acquisitions et cessions de l'exercice par type d'immobilisations.

Il est à noter que les virements de poste à poste correspondent à des avances et acomptes versés antérieurement inscrits en immobilisation et devenus des acquisitions définitives activées parmi la catégorie et nature d'immobilisations correspondantes.

*** Informations détaillées sur les immobilisations incorporelles :**

Détail des fonds de commerce :

FONDS DE COMMERCE (€)	VALEUR BRUTE (+)	DEPRECIATION (-)	VALEUR NETTE
Clientèle acquise en 1986	25 000 €		25 000 €
TOTAL	**25 000 €**	**0 €**	**25 000 €**

*** Informations détaillées sur les immobilisations financières :**

Cf. le tableau "Liste des filiales et participations" : titres, valeurs brutes et nettes, frais d'acquisition et dépréciation.

Les autres immobilisations financières sont composées de :	
-dépôts et cautionnements des locaux	502 197 €
-dépôts et cautionnements des matériels	0 €
	502 197 €

*** Informations détaillées sur le mali de fusion :**

Fusion de BTC

La fusion par voie d'absorption de la société BTC par ECOCOM a fait apparaître un écart entre l'actif net apporté, d'un montant de 272 049 €, et la valeur nette des titres BTC inscrits dans les comptes d'ECOCOM, soit 3 348 066 €. Cet écart se traduit par un mali de fusion initial de 556 017 €, évalué lors du traité de fusion, auquel s'ajoute un mali complémentaire post traité de 12 154 €. Le mali de fusion total, s'élevant ainsi à 568 171 €, est comptabilisé sous la rubrique « Autres immobilisations incorporelles ».

Fusion de BTCL

La fusion par voie d'absorption de la société BTCL par ECOCOM a fait apparaître un écart entre l'actif net apporté, d'un montant de 602 940 €, et la valeur nette des titres BTCL inscrits dans les comptes d'ECOCOM, soit 545 034 €. Cet écart se traduit par un boni de fusion initial de 57 906 €, évalué lors du traité de fusion, duquel se déduit un mali complémentaire post traité de 7 535 €. Le boni de fusion total, s'élevant ainsi à 50 371 €, est comptabilisé en résultat parmi les produits financiers.

2- Amortissements

Cf. tableau des « amortissements » : cumuls, dotations et reprises d'amortissement par type d'immobilisations.

5- Créances

Cf. tableau des « provisions et dépréciations » : cumuls, dotations et reprises de l'exercice des dépréciations clients.

Cf. tableau des « créances et dettes » : détail des créances et leurs échéances.

Le poste "Autres créances" comprend :	
- Compte-courant Trésorerie	11 574 949 €
- Compte-courant Intégration Fiscale	0 €
- Compte-courant Groupe TVA Assujetti Unique	59 451 €
Total en Compte-courant Groupe et associés	**11 634 400 €**

6- Comptes de régularisation

*** Les produits à recevoir**

Cf. tableau des « produits à recevoir ».

*** Les charges constatées d'avance**

Cf. tableau du « détail des charges & produits constatés d'avance ».

B-Bilan passif

1- Variation des capitaux propres

Cf. tableau de « Variation des capitaux propres».

2- Capital social

Cf. tableau du « Capital social».

3- Subventions d'investissement

Il existe une subvention d'équipement d'un montant de 6 777€.

4- Provision pour risques et charges

Cf. tableau des « provisions au bilan » : mouvements des provisions pour risques de l'exercice.

5- Dettes financières

Cf. tableau des « créances et dettes : détail des dettes et leurs échéances.

6- Autres dettes

Cf. tableau des « créances et dettes » : détail des dettes et leurs échéances.

Le montant en "Groupe et associés" comporte 3 natures de comptes-courants

- Compte-courant Trésorerie	2 174 433 €
- Compte-courant Intégration Fiscale	5 516 214 €
- Compte-courant Groupe TVA Assujetti Unique	0 €
Total en Compte-courant Groupe et associés	**7 690 647 €**

7- Comptes de régularisation

*** Charges à payer**

- Dettes fournisseurs et comptes rattachés

Cf. tableau du «Charges à payer et Produits à recevoir».

- Dettes Sociales et Fiscales

Cf. tableau du «Charges à payer et Produits à recevoir».

*** Produits constatés d'avance**

Cf. tableau du « détail des charges & produits constatés d'avance ».

Immobilisations

Cadre A	IMMOBILISATIONS	Valeur brute au début de l'exercice	Augmentations	
			Réévaluation	Acqu. et apports
Frais d'établissement et de développement (I)		0	0	0
Autres postes d'immobilisations incorporelles (II)		28 574	0	624 827
Terrains		0	0	10 000
Constructions	Sur sol propre	0	0	198 525
	Sur sol d'autrui	0	0	0
	Installations générales, agencements et aménagements des constructions	0	0	0
Installations techniques, matériel et outillage industriels		1 127	0	9 004
Autres immobilisations corporelles	Installations générales, agencements, aménagements divers	2 603 436	0	1 187 000
	Matériel de transport	0	0	0
	Matériel de bureau et mobilier informatique	1 473 539	0	545 552
	Emballages récupérables et divers	5 601	0	0
Immobilisations corporelles en cours		410 401	0	523 185
Avances et acomptes		0	0	0
	TOTAL (III)	***4 494 104***	***0***	***2 473 266***
Participations évaluées par mise en équivalence		0	0	0
Autres participations		3 893 100	0	0
Autres titres immobilisés		0	0	0
Prêts et autres immobilisations financières		607 192	0	111 955
	TOTAL (IV)	***4 500 293***	***0***	***111 955***
	TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)	***9 022 971***	***0***	***3 210 049***

Cadre B	IMMOBILISATIONS	Diminutions		Valeur brute à la fin de l'exercice	Réévaluation
		Virement	Cession		Valeur d'origine
Frais d'établissement et de développement (I)		0	0	0	0
Autres postes d'immobilisations incorporelles (II)		0	0	653 401	0
Terrains		0	0	10 000	0
Constructions	Sur sol propre	0	0	198 525	0
	Sur sol d'autrui	0	0	0	0
	Installations générales, agencements et aménagements des	0	0	0	0
Installations techniques, matériel et outillage industriels		0	0	10 131	0
Autres immobilisations corporelles	Installations générales, agencements, aménagements divers	0	0	3 790 436	0
	Matériel de transport	0	0	0	0
	Matériel de bureau et mobilier informatique	0	0	2 019 091	0
	Emballages récupérables et divers	0	0	5 601	0
Immobilisations corporelles en cours		666 280	0	267 307	0
Avances et acomptes		0	0	0	0
	TOTAL (III)	***666 280***	***0***	***6 301 091***	***0***
Participations évaluées par mise en équivalence		0	0	0	0
Autres participations		3 893 100	0	0	0
Autres titres immobilisés		0	0	0	0
Prêts et autres immobilisations financières		216 950	0	502 197	0
	TOTAL (IV)	***4 110 051***	***0***	***502 197***	***0***
	TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)	***4 776 330***	***0***	***7 456 690***	***0***

Amortissements

Cadre A	SITUATION ET MOUVEMENTS DES AMORTISSEMENTS DE L'EXERCICE				
Immobilisations amortissables		Début d'exercice	*Augment.*	*Diminutions*	Fin de l'exercice
Frais d'établissement et de développement (I)		0	*0*	*0*	0
Autres postes d'immobilisations incorporelles (II)		1 920	*9 355*	*0*	11 275
Terrains		0	*0*	*0*	0
Constructions	Sur sol propre	0	*108 992*	*0*	108 992
	Sur sol d'autrui	0	*0*	*0*	0
	Installations générales, agencements	1	*0*	*0*	0
Installations techniques, matériels et outillages		360	*6 878*	*0*	7 238
Autres immo. corporelles	Installations générales, agencements divers	583 969	*448 373*	*0*	1 032 343
	Matériel de transport	1	*0*	*0*	0
	Matériel de bureau, informatique et mobilier	893 541	*545 233*	*0*	1 438 774
	Emballages récupérables et divers	3 742	*1 120*	*0*	4 862
TOTAL IMMOBILISATIONS CORPORELLES (III)		***1 481 614***	***1 110 597***	***0***	***2 592 207***
TOTAL GENERAL (I + II + III)		***1 483 535***	***1 119 952***	***0***	***2 603 483***

Cadre B	VENTILATION DES MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DEROGATOIRES						
	DOTATIONS			REPRISES			
Immos	Différentiel de durée	Mode dégressif	Amort fiscal exception-nel	Différentiel de durée	Mode dégressif	Amort fiscal exceptionnel	Fin de l'exercice
Frais étab	0	0	0	0	0	0	0
Autres	0	0	0	0	0	0	0
Terrains	0	0	0	0	0	0	0
Constructions :							
sol propre	0	0	0	0	0	0	0
sol autrui	0	0	0	0	0	0	0
install.	0	0	0	0	0	0	0
Autres immobilisations :							
Inst. techn.	0	0	0	0	0	0	0
Inst gén.	0	0	0	0	0	0	0
M.Transport	0	0	0	0	0	0	0
Mat bureau.	0	0	0	0	0	0	0
Emball.	0	0	0	0	0	0	0
CORPO.	***0***	***0***	***0***	***0***	***0***	***0***	***0***
Acquis. de titres	0			0			0
TOTAL		0	0	0	0	0	0

Cadre C	Début de l'exercice	*Augment.*	*Diminutions*	Fin de l'exercice
Frais d'émission d'emprunt à étaler	0	*0*	*0*	0
Primes de remboursement des obligations	0	*0*	*0*	0

Provisions inscrites au Bilan

Nature des provisions	Début de l'exercice	Dotations	Reprises	Fin de l'exercice
Provisions gisements miniers et pétroliers	0	0	0	0
Provisions investissements	0	0	0	0
Provisions pour hausse des prix	0	0	0	0
Amortissements dérogatoires	10 377	0	0	10 377
- Dont majorations exceptionnelles de 30%	0	0	0	0
Provisions implantation étranger avant 1.1.1992	0	0	0	0
Provisions implantation étranger après 1.1.1992	0	0	0	0
Provisions pour prêts d'installation	0	0	0	0
Autres provisions réglementées	0	0	0	0
TOTAL (I)	***10 377***	***0***	***0***	***10 377***
Provisions pour litige	92 679	282 634	94 079	281 234
Frais de développement	0	0	0	0
Provisions pour pertes sur marchés à terme	0	0	0	0
Provisions pour amendes et pénalités	0	0	0	0
Provisions pour pertes de change	0	0	0	0
Provisions pour pensions	0	0	0	0
Provisions pour impôts	0	0	0	0
Provisions pour renouvellement des immobilisations	0	0	0	0
Provisions pour gros entretien	0	0	0	0
Provisions pour charges soc et fisc sur congés à payer	0	0	0	0
Autres provisions pour risques et charges	0	0	0	0
TOTAL (II)	***92 679***	***282 634***	***94 079***	***281 234***
Provisions sur immos incorporelles	0	0	0	0
Provisions sur immos corporelles	0	0	0	0
Provisions sur titres mis en équivalence	0	0	0	0
Provisions sur titres de participations	0	0	0	0
Provisions sur autres immos financières	0	0	0	0
Provisions sur stocks	0	0	0	0
Provisions sur comptes clients	608 588	245 787	43 931	810 444
Autres provisions pour dépréciations	0	0	0	0
TOTAL (III)	***608 588***	***245 787***	***43 931***	***810 444***
TOTAL GENERAL (I + II + III)	***711 644***	***528 421***	***138 009***	***1 102 056***
Dont dotations et reprises d'exploitation		309 186	43 931	
Dont dotations et reprises financières		0	0	
Dont dotations et reprises exceptionnelles		128 106	0	
dépréciations des titres mis en équivalence				0

Etats des échéances des créances et des dettes

Cadre A	Etat des créances	Montant brut	A un an au plus	A plus d'un an
Créances rattachées à des participations		0	0	0
Prêts		0	0	0
Autres immos financières		502 197	0	502 197
TOTAL DES CREANCES LIEES A L'ACTIF IMMOBILISE		**502 197**	**0**	**502 197**
Clients douteux ou litigieux		830 735	830 735	0
Autres créances clients		15 734 802	15 734 802	0
Créances représentatives de titres prêtés		0	0	0
Personnel et comptes rattachés		97 788	97 788	0
Sécurité sociale et autres organismes sociaux		73 705	73 705	0
Etat et autres collectivités	Impôts sur les bénéfices	0	0	0
	Taxe sur la valeur ajoutée	130 769	130 769	0
	Autres impôts	50 963	50 963	0
	Etat - divers	16 882	16 882	0
Groupes et associés		11 634 400	11 634 400	0
Débiteurs divers		93 652	93 652	0
TOTAL CREANCES LIEES A L'ACTIF CIRCULANT		**28 663 696**	**28 663 696**	**0**
Charges constatées d'avance		166 142	166 142	0
TOTAL DES CREANCES		**29 332 035**	**28 829 838**	**502 197**
Prêts accordés en cours d'exercice		0		
Remboursements obtenus en cours d'exercice		0		
Prêts et avances consentis aux associés		0		

Cadre B	Etat des dettes	Montant brut	A un an au plus	A plus d'un an et - de cinq ans	A plus de cinq ans
Emprunts obligataires convertibles		0	0	0	0
Autres emprunts obligataires		0	0	0	0
Emprunts auprès des établissements de crédits moins de 1 an à l'origine		611	611	0	0
Emprunts auprès des établissements de crédits plus de 1 an à l'origine		0	0	0	0
Emprunts et dettes financières divers		7 070	0	0	7 070
Fournisseurs et comptes rattachés		1 274 527	1 274 527	0	0
Personnel et comptes rattachés		258 143	258 143	0	0
Sécurité sociale et autres organismes sociaux		227 181	227 181	0	0
Etat et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices	0	0	0	0
	Taxe sur la valeur ajoutée	294 635	294 635	0	0
	Obligations cautionnées	0	0	0	0
	Autres impôts	151 953	151 953	0	0
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		78 217	78 217	0	0
Groupes et associés		7 690 680	7 690 680	0	0
Autres dettes		537 696	537 696	0	0
Dette représentative de titres empruntés		0	0	0	0
Produits constatés d'avance		7 591 599	7 591 599	0	0
TOTAL DES DETTES		**18 112 311**	**18 105 241**	**0**	**7 070**
Emprunts souscrits en cours d'exercice		0	*Emprunts auprès des associés personnes physiques*		0
Emprunts remboursés en cours d'exercice		0			

Variation des capitaux propres

CAPITAUX PROPRES	Ouverture	Augment.	Diminut.	Distribut. Dividendes	Affectation du résultat N-1	Apports et fusions	Clôture
Capital social ou individuel	37 000						37 000
Primes d'émission, de fusion, d'apport,	0						0
Ecarts de réévaluation	0						0
Réserve légale	3 700						3 700
Réserves statutaires ou contractuelles	0						0
Réserves réglementées	0						0
Autres réserves	0						0
Report à nouveau	10 939 199	*1 431 075*					12 370 273
Résultat de l'exercice	2 781 075	*3 372 460*	*2 781 075*				3 372 460
Subventions d'investissement	6 777						6 777
Provisions réglementées	10 377	*0*					10 378
TOTAL CAPITAUX PROPRES	**13 778 128**	***4 803 536***	***2 781 075***	***0***	***0***	***0***	**15 800 589**

La société a des capitaux propres à l'ouverture de 13 778 128 € .
Ses capitaux propres à la clôture sont de 15 800 589 € .
suite à l'affectation du résultat du précédent exercice de 2 781 075 € .

La société a distribué des dividendes à son actionnaire unique suite à son résultat bénéfiaire de l'exercice précédent.
Le montant de dividendes distribués sur l'exercice est de 1 350 000 € .
Son actionnaire unique bénéficiaire est ECOTEC .

Nombre et valeur nominale des composants du capital social

	Nombre au début de l'exercice	Créés au cours de l'exercice	Remboursés au cours de l'exercice	Nombre au 31/08/2025	Valeur nominale
Actions ordinaires	1 000			**1 000**	37,00
Actions amorties				**0**	
Actions à dividendes prioritaires (sans droit de vote)				**0**	
Actions préférentielles				**0**	
Parts sociales				**0**	
Certificats d'investissement				**0**	
Total	**1 000**	**0**	**0**	**1 000**	

Capital social : ***37 000 €***

Il n' y a eu aucun mouvement sur le capital au cours de l'exercice.

Charges à payer

Fournisseurs	Montant
Factures non parvenues Fournisseurs auxiliarisés	544 505 €
Factures non parvenues Fournisseurs honoraires	18 000 €
TOTAL FNP par typologie fournisseurs	**562 505 €**

Fournisseurs - Factures non parvenues (FNP)	Montant
Factures non parvenues fournisseurs - Hors groupe	**544 505 €**
Achats (60*)	45 134 €
Locations (613)	45 947 €
Entretiens (615)	14 117 €
Personnel extérieur (621)	4 953 €
Intermédiaires et honoraires (622)	67 736 €
Publicité (623)	132 228 €
Autres	234 390 €
Factures non parvenues fournisseurs - Honoraires	**18 000 €**
Honoraires pédaogiques	18 000 €
TOTAL FNP par nature	**562 505 €**

Dettes sociales et fiscales	Montant
Dettes provisionnées Congés Payés	182 545 €
Charge social / provision Congés Payés	53 723 €
Etat charges fiscales à payer	135 252 €
Divers charges à payer	374 300 €
Total	**745 819 €**

Produits à recevoir

Produits à recevoir	Montant
Factures à établir (FAE) clients et comptes rattachés	7 290 996 €
Rabais, remises, ristournes et avoirs non encore reçus	1 297 €
Produits à recevoir Etat et autres collectivités publiques	4 500 €
Escomptes	70 721 €
Total	**7 367 514 €**

Produits à recevoir - Factures à établir Clients	Montant
FAE Formation Initiale (FI)	56 970 €
FAE Formation Alternance (FA)	435 241 €
FAE Formation Professionnelle Continue (FPC)	103 575 €
FAE Formation Contrat d'Apprentissage (CA)	6 625 987 €
FAE Clients divers	51 247 €
FAE Refacturations Intragroupes	17 976 €
Total	**7 290 996 €**

Charges constatées d'avance

Charges constatées d'avance	Exploitation	Financier	Exceptionnel
Charg. const. d'avance	166 142 €	0 €	0 €
TOTAL CCA par catégorie	***166 142 €***	***0 €***	***0 €***

Détail des charges constatées d'avance	Montant
Charges constatées d'avance - Hors groupe	**166 142 €**
Locations (613)	97 671 €
charges locatives (614)	19 284 €
Entretiens (615)	5 962 €
Divers (618)	512 €
Intermédiaires et honoraires (622)	1 112 €
Publicité (623)	29 066 €
Autres	12 535 €
TOTAL CCA par nature	**166 142 €**

Produits constatés d'avance

Produits constatées d'avance	Exploitation	Financier	Exceptionnel
PCA Avantage consenti bailleur - travaux	451 696 €	0 €	0 €
PCA Formation Initiale	7 139 903 €	0 €	0 €
TOTAL PCA par catégorie	***7 591 599 €***	***0 €***	***0 €***

IV-Informations sur le résultat

Le résultat d'exploitation à la clôture s'élève à 4 166 032 €.

A-Ventilation du chiffre d'affaires

L'ensemble du chiffre d'affaires a été réalisé en France.

Ventilation du chiffre d'affaires par secteur	31/08/2025	31/08/2024	Variation
Production vendue services	25 671 329 €	20 004 857 €	28%
TOTAL	***25 671 329 €***	***20 004 857 €***	***28%***

Détail des prestations de services	31/08/2025	31/08/2024	Variation
Formation Initiale (FI)	6 588 384 €	7 719 671 €	-15%
Formation Alternance (FA)	34 946 €	-640 784 €	-105%
Contrat Apprentissage (CA)	18 726 662 €	12 103 913 €	55%
Autres produits & refacturations	321 337 €	822 057 €	-61%
TOTAL	***25 671 329 €***	***20 004 857 €***	***28%***

B-Résultat financier

Le résultat financier à la clôture s'élève à 396 166 €.

1-Produits financiers

Les produits financiers représentent 533 341 € .
Ils sont composés notemment de :

-Dividendes	0 €
-Intérêts sur compte courant Intragroupe	466 095 €
-Intérêts reçus des valeurs mobilières de placement	16 875 €
-Boni de fusion des filles BTC & BTCL (*) + (**)	50 371 €
	533 341 €

2-Charges financières

Les charges financières représentent 137 175 €.
Elles sont composées notemment de :

-Intérêts versés	49 327 €
-Escomptes accordés sur paiemetns comptants	87 848 €
	137 175 €

(*) Fusion de BTC :

La fusion par voie d'absorption de la société BTC par ECOCOM a fait apparaître un écart entre l'actif net apporté, d'un montant de 272 049 €, et la valeur nette des titres BTC inscrits dans les comptes d'ECOCOM, soit 3 348 066 €. Cet écart se traduit par un mali de fusion initial de 556 017 €, évalué lors du traité de fusion, auquel s'ajoute un mali complémentaire post traité de 12 154 €. Le mali de fusion total, s'élevant ainsi à 568 171 €, est comptabilisé sous la rubrique « Autres immobilisations incorporelles ».

(**) Fusion de BTCL :

La fusion par voie d'absorption de la société BTCL par ECOCOM a fait apparaître un écart entre l'actif net apporté, d'un montant de 602 940 €, et la valeur nette des titres BTCL inscrits dans les comptes d'ECOCOM, soit 545 034 €. Cet écart se traduit par un boni de fusion initial de 57 906 €, évalué lors du traité de fusion, duquel se déduit un mali complémentaire post traité de 7 535 €. Le boni de fusion total, s'élevant ainsi à 50 371 €, est comptabilisé en résultat parmi les produits financiers.

C-Résultat exceptionnel

Le résultat exceptionnel à la clôture de l'exercice comporte une perte de 47 699 €.

Il comporte notemment :

Libellé	Charges exceptionnelles	Produits exceptionnels
Autres produits/charges exceptionnels/elles	21 356 €	115 957 €
Produits sur exercices antérieurs	20 836 €	6 693 €
Dotations aux amortissements exceptionnels	50 €	0 €
Dotations aux provisions Litiges sociaux	128 106 €	0 €
TOTAL	***170 348 €***	***122 649 €***
		-47 698 €

4-Transfert de charges

Les transferts de charges concernent des indemnités journalières de sécurité sociale et prévoyance reçues sur l'exercice pour les prises en charge des salariés absents.

Transferts de charges	Exploitation
Transferts de charges d'exploitation	316 719 €
Transferts de charges financières	0 €
Transferts de charges exceptionnelles	0 €
TOTAL	***316 719 €***

- Refacturations locations	153 236 €
- Formations internes	0 €
- Indemnités de Sécurité Sociale (absences)	39 861 €
- Indemnités de Prévyance (absences)	28 121 €
- Aides embauche (apprentis)	95 500 €
	316 719 €

5-Participation des salariés

Les conditions ne sont pas remplies pour le versement d'une participation aux salariés.

6-Impot sur les sociétés

Conformément à l'article 219-I du CGI, le taux normal de l'impôt sur les sociétés en vigueur à la date de clôture fiscale a été appliqué.
Depuis le 1er janvier 2022, le barème en vigueur est un taux d'impôt société de 25% sur la totalité des bénéfices applicable à toutes les sociétés et n'a pas été modifié depuis cette date.
Une contribution sociale de 3.3% est calculée en complément pour tout impôt dû au-delà de 763.000 euros.

A la clôture de l'exercice	Montant
Résultat fiscal	4 519 721 €
Impôt sur les sociétés	1 129 930 €
Contribution sociale	12 109 €
Crédit Impôt Recherche	0 €
TOTAL IMPOTS	**1 142 039 €**

7-Transactions entre parties liées

Les transactions entre parties liées sont conclues à des conditions normales de marché et concernent des entités détenues (directement ou indirectement) en totalité ou majoritairement par une même société mère.

8-Taxe sur la valeur ajoutée (TVA)

La société exerce une activité mixte d'enseignement, comprenant des prestations soumises à la TVA (formation continue ou en alternance) et d'autres exonérées (formation initiale et apprentissage). En conséquence, elle est partiellement assujettie à la TVA.

Un coefficient d'assujettissement est appliqué à l'ensemble des achats, qu'ils soient classiques ou immobilisés.

À compter du 1er septembre 2024, la TVA non déductible sur les achats (hors immobilisations) est enregistrée directement dans la nature de charge correspondant à la dépense concernée. Jusqu'au 31 août 2024, cette TVA était comptabilisée dans un compte de charge spécifique, parmi les autres impôts, taxes et versements assimilés.

Le traitement de la TVA non déductible sur immobilisations demeure inchangé : elle est intégrée à la base brute de l'immobilisation et amortie sur la durée d'utilisation restante.

Une régularisation annuelle de la TVA non déductible sur les achats est effectuée au cours du premier trimestre de l'exercice suivant. Cette régularisation, auparavant inscrite dans un compte de charge spécifique, sera désormais enregistrée dans la nature de charge de la dépense concernée.

La régularisation de la TVA non déductible sur immobilisations reste inchangée et continue d'être réintégrée dans la base brute de l'immobilisation.

	Effectif moyen salarié
Effectif Equivalent Temps Plein (ETP)	31/08/2025
Cadres	20,30
Employés	9,40
Techniciens	78,20
TOTAL	**107,90**

Le montant n'est pas communiqué car il reviendrait à divulguer des rémunérations individuelles.

Les honoraires de commissariat aux comptes figurant au compte de résultat de l'exercice, honoraires au titre du contrôle légal des comptes et des services autres que la certification des comptes sont les suivants :

Honoraires CAC pour la clôture des comptes :	Cabinet BM&A
Au titre de la mission de contrôle légal des comptes	14 800 €
Au titre des conseils et prestations de services entrant dans les diligences directement liées à la mission de contrôle légal	0 €
Honoraires totaux	**14 800 €**

Aucune provision au titre des indemnités de départ n'est comptabilisée dans les comptes annuels.
L'engagement de la société à la clôture représente :

Engagements retraite	Provisionné	Non provisionné	Total E.D.R.
I. D. R.	0 €	**68 665 €**	**68 665 €**

Les indemnités de départ à la retraite sont évaluées par des actuaires indépendants suivant la méthode des unités de crédit projetées.

Les principales hypothèses actuarielles retenues dans la détermination des engagements de retraite sont les suivantes :

-Taux d'actualisation :	3,80%
-Taux de croissance des salaires :	2,70%
-Modalité de départ en retraite :	départ volontaire
-Taux de charges patronales :	45,00%

Les comptes de la société sont consolidés dans le groupe Eduservices 4.0 depuis le 1er septembre 2021 selon la méthode de l'intégration globale, ainsi que dans le groupe Ubibene.

Dénomination et siège social de la mère	Forme juridique	Capital	% de détention
EDUSERVICES 4.0	SAS	30 355 638,60 €	100%
UBIBENE	SAS	13 531 148,60 €	100%

*** Autres informations sur la mère Eduservices 4.0 :**
Siège : 38, rue Anatole France 92300 Levallois-Perret
SIRET : 901 885 897 00016

*** Autres informations sur la mère Ubibene :**
Siège : 164, rue du Faubourg Saint Honoré 75008 Paris
SIRET : 522 916 873 00014

Intégration fiscale

Une convention d'intégration fiscale a été signée avec la société Eduservices 4.0 (société mère du groupe d'intégration fiscale) depuis le 01/09/2021.

Conformément à cette convention en vigueur, la société supporte une charge d'impôt sur les sociétés calculée sur son résultat comme si elle avait été imposée séparément.

Son résultat fiscal à la clôture remonté dans la société tête de groupe d'intégration fiscale Eduservices 4.0 est indiqué ci-dessous :

Résultat fiscal et impôt société	Résultat courant
Résultat fiscal	4 519 721 €
Impôts : - au taux de 25 %	1 142 039 €
Dont Contribution supplémentaire de 3.3%	12 109 €

Information TVA Assujetti Unique

La société est entrée dans un Groupe TVA Assujetti Unique créé par son représentant Eduservices à compter du 1er janvier 2023 par option formulée à l'administration fiscale. Le groupe TVA AU est créé pour une durée minimale de 3 ans, jusqu'au 31/12/2025.

Les informations sur le représentant du groupe TVA nommé assujetti unique (AU) sont les suivantes :

Nom	ASU GROUPE TVA EDUSERVICES
Adresse	38 rue Anatole France 92300 Levallois-Perret
SIREN	921 698 700
N° TVA CEE	FR 47 921 698 700

1. Composition du groupe TVA Assujetti Unique au 01/01/2025

Société membre	Qualité	Événements 2024-2025
SAS EDUSERVICES	Représentant	-
SAS LA COMPAGNIE DE FORMATION	Membre	Acquisition et fusion ISO/IST (01/07/2025)
SAS ISCOM	Membre	-
SAS ECOTEC	Membre	-
SAS ECO COM	Membre	Fusion-absorption BTC/BTCL (01/12/2025)
SAS IPAC	Membre	-
SAS AFTEC	Membre	-
SAS ESPL	Membre	-
SAS CFQ	Membre	-
SAS SEIRA	Membre	Fusion-absorption AJNC (31/03/2025)
SAS AJNC	Membre	Fusion-absorption par SEIRA
SAS L'ECOLE FRANCAISE	Membre	-
SAS BRUNO TRIAY CONSEIL – BTC	Membre	Fusion-absorption par ECO COM
SASU BRUNO TRIAY CONSEIL LENS – BTCL	Membre	Fusion-absorption par ECO COM
SASU FORMANIMES	Membre	Nouveau membre 2024

2. Principaux événements sur l'exercice

- Fusion-absorption AJNC par SEIRA : effet juridique au 31/03/2025, effet comptable et fiscal rétroactif au 01/09/2024.
- Fusion-absorption BTC et BTCL par ECO COM : effet juridique au 01/12/2025, effet comptable et fiscal rétroactif au 01/09/2024.
- Acquisition ISO et IST par EDUSERVICES, puis fusion-absorption par LA COMPAGNIE DE FORMATION : effet juridique au 01/07/2025, effet comptable et fiscal rétroactif au 01/09/2024.

3. Modalités de fonctionnement du groupe TVA

- Les membres émettent leurs factures intragroupes sans TVA collectée.
- Chaque membre applique son coefficient de taxation unique, calculé selon les règles fiscales applicables au groupe.
- La TVA non déductible est enregistrée en charge depuis le 01/09/2024 (auparavant dans le compte "autres taxes, taxes et versements assimilés").
- La déclaration de TVA est effectuée par chaque membre, puis agrégée et déclarée par Eduservices, représentant du groupe.
- Le paiement global de la TVA est réalisé par l'Assujetti Unique, avec répartition via une convention de compte-courant spécifique.

Docusign Envelope ID: 16190D36-BA79-4B44-BE9C-D3A445784F13

BM&A

I ECO COM

Société par actions simplifiée
164 rue du Faubourg Saint Honoré
75008 Paris

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS

I EXERCICE CLOS LE 31 AOÛT 2025

Docusign Envelope ID: 16190D36-BA79-4B44-BE9C-D3A445784F13

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

EXERCICE CLOS LE 31 AOUT 2025

A l'attention de l'associé unique,

1. OPINION

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre associé unique, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société ECO COM relatifs à l'exercice clos le 31 août 2025, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

2. FONDEMENT DE L'OPINION

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1er septembre 2024 à la date d'émission de notre rapport.

3. JUSTIFICATION DES APPRECIATIONS

En application des dispositions des articles L. 821-53 et R. 821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

La note II–G de l'annexe relative au chiffre d'affaires expose la règle relative à son rattachement à l'exercice et les modalités de sa comptabilisation par nature de prestation rendue. Dans le cadre de notre appréciation des règles comptables et modalités d'application, relatives au chiffre d'affaires, nous nous sommes assurés de leur caractère approprié et de leur correcte application.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble, et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

4. VERIFICATIONS SPECIFIQUES

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du président et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés à l'associé unique.

Nous attestons de la sincérité et de la concordance avec les comptes annuels des informations relatives aux délais de paiement mentionnées à l'article D.441-6 du code de commerce.

5. RESPONSABILITES DE LA DIRECTION ET DES PERSONNES CONSTITUANT LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE RELATIVES AUX COMPTES ANNUELS

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le président.

6. RESPONSABILITES DU COMMISSAIRE AUX COMPTES RELATIVES A L'AUDIT DES COMPTES ANNUELS

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L. 821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Docusign Envelope ID: 16190D36-BA79-4B44-BE9C-D3A445784F13

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit.

En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;

- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;

- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Paris, le 30 janvier 2026

Le commissaire aux comptes

BM&A

Eric Blache

Eric Blache

Céline Claro

Céline Claro

ECO COM

Société par Actions Simplifiée
Au capital de 37 000 Euros

Siège Social : 164, Rue du FAUBOURG SAINT HONORE – 75008 PARIS

480 176 817 RCS PARIS

RAPPORT DE GESTION
SUR LES COMPTES DE L'EXERCICE CLOS LE 31 AOUT 2025

A l'Associée unique,

Nous vous avons convoquée, conformément à la loi et aux statuts de votre société, à l'effet de vous présenter notre rapport sur la situation de la Société et sur son activité pendant l'exercice écoulé, soit du 1er septembre 2024 au 31 août 2025 et de prendre les décisions ordinaires annuelles relatives à l'approbation des comptes de cet exercice.

Nous vous rappelons que ledit exercice a une durée normale de 12 mois.

Les convocations prescrites par la loi et les statuts de votre Société vous ont été régulièrement adressées.

Vous avez pu, préalablement à la présente réunion, prendre connaissance des documents comptables qui ont été tenus à votre disposition et nous nous bornerons à n'examiner avec vous que quelques postes des comptes annuels.

Le présent rapport a été établi en collaboration par la société EDUSERVICES 4.0 en qualité de Présidente, elle-même représentée par Monsieur Philippe GRASSAUD et par Madame Nathalie GRASSAUD en qualité de Directrice Générale.

I – ACTIVITE DE LA SOCIETE

1.1 – Activité de la Société

1.1.1 – Situation et activité de la Société par secteur d'activité

Nos écoles et notre CFA ECOCOM ont montré sur l'exercice 2024-2025 leur impact sur l'enseignement supérieur en 5 ans en management, communication, commerce, RH, digital, management du sport et Audiovisuel sous les 7 enseignes nationales du groupe EDUSERVICES déployées sur le territoire.

La rentrée de septembre 2024 a confirmé la bonne tenue de l'école historique ISCOM, qui dépasse les 900 étudiants et déploie ses formations en alternance, portées par la reconnaissance des professionnels régionaux.

MBWAY : l'impact du nouveau campus de Marcq-en-Barœul a porté la rentrée et solidifié l'école de management en passant le cap des 500 étudiants ;

IPAC BACHELOR FACTORY a également fait croître ses effectifs Bachelors et bénéficié du nouveau campus de Marcq-en-Barœul pour ses admissions parallèles et a passé le cap des 300 étudiants ;

WIN : le nouveau management de l'école a commencé à redévelopper les Bachelors et les partenariats alternance ;

MYDIGITALSCHOOL : le nouveau management expert de l'alternance doit développer B3 et M1 ;

STUDIO M : la rentrée 2024 doit concrétiser la croissance des effectifs avec le lancement du BTS Métiers de l'audiovisuel et la nouvelle implantation dans le campus dédié d'Euralille qui identifie mieux la spécificité l'enseigne ; ceci pour porter la croissance des effectifs, du stock de matériels et les plateaux techniques requis pour la qualité et la croissance de l'école ;

PIGIER : l'intégration administrative en décembre 2024 des 3 écoles Amiens, Lens Valenciennes dans ECOCOM a été mal anticipée (surcharge de travail OPCO, élargissement Qualiopi, intégration des variables de paie…).

1.1.2 - Évolution prévisible

La rentrée 2025 doit confirmer :

- La poursuite de croissance ISCOM, le rapprochement IpacBachelorFactory et MBway :
- Le lancement de la filière Design StudioM ;
- Le renouvellement managérial des 4 écoles PIGIER Lille, Amiens, Lens et Valenciennes sous une Direction développement commune, et présentation des 1ères cohortes de BTS Amiens Lens Valenciennes ;
- MyDigitalSchool doit structurer son management et lancer le BTS SIO ;
- StudioM présente sa 1ère cohorte de BTS Métiers de l'audiovisuel ;
- Audit Datadock en novembre 2025 ;
- Poursuite de l'intégration Pigier et Ecole du commerce (RH, Management de croissance…).

1.1.3 - Événements importants survenus au cours de l'exercice

1°) La société a procédé à un changement de Président en date du 13 novembre 2024 et la société Eduservices 4.0 a succédé à cette fonction à la société Eduservices.

2°) Suivant traité de fusion en date du 22 octobre 2024, la société a absorbé les sociétés BRUNO TRIAY CONSEIL (BTC) et BRUNO TRIAY CONSEIL LENS (BTCL) dans le cadre d'une opération de fusion par voie d'absorption.
L'opération présente les dates suivantes :

- Date d'effet juridique : 1er décembre 2025
- Date d'effet rétroactif comptable et fiscal : 1er septembre 2024.

Cette fusion a conduit à la transmission universelle du patrimoine des sociétés absorbées à ECOCOM, conformément aux dispositions légales et réglementaires en vigueur. Les opérations de BTC et de BTCL sont ainsi intégrées dans les comptes d'ECOCOM à compter du 1er septembre 2024, date retenue pour les besoins comptables et fiscaux.

La fusion entre ECO COM et BTC a fait ressortir un mali de fusion de 568 171 €
La fusion entre ECO COM et BTCL a fait ressortir un boni de fusion de 50 371 €.

3°) A compter de l'exercice ouvert le 1er septembre 2024, la société a modifié sa méthode de comptabilisation de la TVA non déductible, conformément à la réglementation comptable en vigueur (Règlement ANC n° 2014-03 consolidé au 1er janvier 2025).

Jusqu'à l'exercice précédent, la quote-part de TVA non déductible était enregistrée dans un compte isolé et spécifique, classé en catégorie « Autres impôts, taxes et versements assimilés ». Cette méthode permettait d'identifier distinctement la TVA non déductible au sein des charges fiscales.

À compter de l'exercice en cours, la société a opté pour une méthode plus conforme aux principes d'image fidèle et de meilleure information financière, en répartissant la TVA non déductible directement dans la ou les natures de charges concernées par la dépense. Ainsi, la quote-part de TVA non déductible est désormais imputée dans les comptes de charges correspondant à la nature de la dépense à laquelle elle se rattache.

Ce changement de méthode vise à améliorer la pertinence de l'information financière, en reflétant de manière plus adaptée la réalité économique des opérations.

1.2 – Résultat de l'exercice écoulé de la Société

Nous vous demandons de prendre connaissance des éléments relatifs à l'exercice 2024/2025.

Les produits d'exploitation s'élèvent à 26 213 188 €
Dont :
180 022 € de subventions d'exploitation
360 649 € de reprises sur amortissements et provisions, transferts de charges
1 189 € d'autres produits

Les charges d'exploitation s'élèvent à 22 047 156 €
Faisant ressortir un résultat d'exploitation de 4 166 032 €

Au cours de l'exercice, la société a obtenu un chiffre d'affaires de 25 671 329 €.

Les charges d'exploitation se décomposent de la manière suivante :

- Autres achats et charges externes 10 210 994 €
- Impôts, taxes et versements assimilés 277 200 €
- Salaires et traitements 6 328 701 €
- Charges sociales 2 514 009 €
- Autres charges 1 695 162 €

Les amortissements et provisions ont été pratiqués de la manière suivante :

- Dotations aux amortissements sur immobilisations 744 854 €
- Dotations aux provisions sur actif circulant 215 787 €
- Dotations aux provisions pour risques et charges 60 449 €

Les produits financiers ont été de..... 533 341 €
et les charges financières de..... 137 175 €

soit un résultat financier de..... 396 166 €

Le résultat courant avant impôts ressort à 4 562 198 €

Les produits exceptionnels ont été de..... 122 649 €
et les charges exceptionnelles de..... 170 348 €

soit un résultat exceptionnel de..... (47 699) €

Impôt sur les bénéfices pour un montant de 1 142 039 €

Le résultat de l'exercice clos le 31 août 2025 se traduit
par un bénéfice net comptable de 3 372 460 €
contre un bénéfice net comptable de 2 781 075 € au titre de l'exercice précédent.

Les comptes de l'exercice clos le 31 août 2025 font apparaître les principaux postes suivants :

	31.8.2024	31.8.2025
Actif immobilisé	7 539 440 €	4 853 207 €
Actif circulant	20 349 878 €	29 343 003 €
Capitaux propres	13 778 128 €	15 800 589 €
Provisions pour risques et charges	92 679 €	281 234 €
Dettes	14 018 512 €	18 114 388 €
Total du bilan	27 889 319 €	34 196 210 €

Nous vous rappelons que la Société ECOTEC (SAS au capital de 763 600 € - 164 Rue du Faubourg SAINT HONORE – 75008 PARIS – 338 302 383 RCS PARIS) détient la totalité de notre capital social.

Par ailleurs, les comptes annuels de la société ECO COM sont consolidés suivant la méthode de l'intégration globale dans les comptes de la SAS EDUSERVICES 4.0 depuis le 1er septembre 2021, ainsi que dans le Groupe UBIBENE.

En outre, depuis le 1er septembre 2021, une convention d'intégration fiscale a été signée avec la société EDUSERVICES 4.0 qui est la société mère du groupe d'intégration fiscale.

Conformément à cette convention en vigueur, la société supporte une charge d'impôt sur les sociétés calculée sur son résultat comme si elle avait été imposée séparément.

Son résultat fiscal à la clôture est remonté dans la société tête de groupe d'intégration fiscale EDUSERVICES 4.0.

1.3 – Analyse objective et exhaustive de l'évolution des affaires, des résultats et de la situation financière

La société a connu un développement soutenu de son chiffre d'affaires lié à la poursuite d'études et à l'ouverture de nouvelles formations.

La société poursuit en parallèle sa structuration qualité et pédagogie pour accompagner la croissance.

1.4 – Activité en matière de recherche et de développement

Rien n'est à signaler dans ce domaine.

1.5 – Événements importants survenus depuis la clôture de l'exercice

Aucune observation n'est à mentionner à ce titre.

INFORMATIONS SPECIFIQUES
COMMUNIQUEES A L'ASSEMBLEE GENERALE
- - -
Conformément aux dispositions légales et statutaires de la société.

I – PRESENTATION DES COMPTES ET AFFECTATION DU RESULTAT

1.1 - Proposition d'affectation du résultat

Le résultat de l'exercice se traduit par un bénéfice net comptable s'élevant à la somme de 3 372 460 euros que nous vous proposons d'affecter de la manière suivante :

1) La somme de 1 700 000 €
que nous vous proposons de distribuer, à titre de dividendes, au profit de l'associée unique à raison de 1 700 € par action.

La somme de 1 700 000 € serait mise en paiement, au siège social, à compter de votre prise de décision.

A l'égard de l'associée unique personne morale, la société ECOTEC, il sera fait application des dispositions de l'article 145 du Code Général des Impôts

2) Le solde, soit la somme de : 1 672 460 €
au compte report à nouveau qui figure au passif
pour un montant créditeur de 12 370 273 €
à l'effet de le porter à un solde créditeur de 14 042 733 €

Après affectation et distribution, les postes des capitaux propres se présenteraient ainsi qu'il suit :

POSTES DES CAPITAUX PROPRES	MONTANTS EN EUROS
Capital social	37 000,00
Réserve légale	3 700,00
Report à nouveau	14 072 733,00
TOTAL	14 083 433,00
Subventions d'investissement	6 777,00
Provisions réglementées	10 377,00
TOTAL	14 100 587,00

1.2 – Montant des dividendes des trois derniers exercices

Conformément aux dispositions de l'article 243 bis du Code Général des Impôts, nous vous rappelons que les dividendes suivants ont été mis en distribution au titre des trois derniers exercices :

- les bénéfices nets des exercices clos les 31 août 2022, 2023 et 2024 ont été partiellement distribués au profit de l'associée unique ECOTEC, ainsi qu'il suit :

Année	Montant global distribué	Montant distribué par action
2022	1 500 000 €	1 500 €
2023	1 150 000 €	1 150 €
2024	1 350 000 €	1 350 €

1.3 – Dépenses non déductibles fiscalement et réintégration fiscale de frais généraux

Ainsi que vous avez pu le constater au vu des documents qui ont été mis à votre disposition et conformément à l'article 223 quater du Code Général des Impôts, aucune réintégration au titre des dépenses et charges non déductibles visées à l'article 39-4 du Code Général des Impôts pour la détermination du résultat fiscal, n'a été pratiquée.

Il est précisé, par ailleurs, qu'une réintégration a été pratiquée au titre des taxes sur les voitures particulières de société pour un montant de 90 €.

Des réintégrations ont été pratiquées au titre des provisions et charges à payer non déductibles, pour la somme globale de 25 027 €,

II – FILIALES ET PARTICIPATIONS

Conformément à l'article L. 233-6 du Code de Commerce, nous vous signalons que la société n'a pris, au cours de l'exercice écoulé, aucune participation représentant plus du vingtième, du dixième, du cinquième, du tiers ou de la moitié du capital ou des droits de vote d'une société ayant son siège social sur le territoire de la République française.

Au 31 août 2025, la société ne détenait plus de participations.

En effet, en date du 22 octobre 2024, la société ECO COM a signé un projet de traité de fusion par voie d'absorption avec les sociétés BRUNO TRAY CONSEIL (BTC) et BRUNO TRAY CONSEIL LENS (BTCL) dont elle détient 100 % des titres.

Ces fusions ont eu un effet juridique au 1er décembre 2024 et un effet rétroactif comptable et fiscal au 1er septembre 2024.

III – INFORMATIONS

III-1 – INFORMATIONS SUR LES DELAIS DE PAIEMENT

Aux termes des dispositions des articles L.441-6-1 et D.441-4 du Code de Commerce, nous vous présentons, ci-après, les informations relatives aux délais de paiement de nos fournisseurs et de nos clients.

A cet effet, nous vous présentons le tableau en annexe.

III-2 – INFORMATIONS SUR LES SUCCURSALES

Aux termes des dispositions de l'article L.232-1 du Code de Commerce, nous portons à votre connaissance, la liste des succursales existantes, ainsi qu'il suit :

1) 164 Rue du Faubourg Saint Honoré – 75008 PARIS
2) PIGIER – L'ECOLE DU COMMERCE Les Rives Créatives – Immeuble Helios – 258 Avenue Roland Moreno – 59410 ANZIN

3) PIGIER – L'ECOLE DU COMMERCE 75 Rue Jean Jaurès – 59410 ANZIN
4) PIGIER Allée de la Pépinière – Allée de la Pépinière – Oasis – 80480 DURY
5) PIGIER Centre Oasis Bat Palmeraie – 30 Allée de la Pépinière – OASIS - 80480 DURY
6) PIGIER 110 Rue Emile Zola – 62300 LENS
7) PIGIER 118 Rue EMILE Zola – 62300 LENS
8) ISCOM MY DIGITAL SCHOOL 57 Rue Pierre Mauroy – 59800 LILLE
9) PIGIER Etg 1 Ent. Principale - 57 Rue Pierre Mauroy – 59800 LILLE
10) STUDIO M GENOIS - 57 Rue Pierre Mauroy - 59800 LILLE
11) IPAC BACHELOR FACTORY 13/15 13 Boulevard de la Liberté – 59800 LILLE
12) 9/11 Rue Léon Trulin – 59800 LILLE
13) STUDIO M Parvis de Rot – 50 Allée de Safed – 59777 LILLE
14) PIGIER Parvis de Rotterdam – 50 Allée de Safed – 59777 LILLE
15) MBWAY – PIGIER – WIN SPORT SCHOOL – IHECF 839 Avenue de la République – 59700 MARCQ-EN-BAROEUL

III-3 – INFORMATIONS SUR LES MONTANTS DES PRETS INTERENTREPRISES

Aux termes des dispositions des articles L.511-6 3 bis et R 511-2-1-1 du Code Monétaire et Financier, nous présentons, ci-après, la liste des montants des prêts interentreprises, ainsi qu'il suit :

Néant

IV – CONVENTIONS REGLEMENTEES

En conformité des dispositions de l'article 15 des statuts, aucun rapport du Commissaire aux Comptes n'est établi en présence d'un associé unique.

Seule une mention des conventions visées à l'article L 227-10 du Code de Commerce sera, le cas échéant, portée sur le registre des décisions de l'associée unique.

V – MANDATS DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

Nous vous précisons que les mandats du commissaire aux comptes titulaire, la société BM & A et du commissaire aux comptes suppléant arrivent à échéance à l'issue des présentes décisions appelées à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 août 2028.

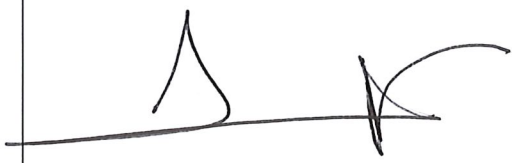
* * *

Après avoir pris connaissance des documents qui vous ont été communiqués et avoir entendu nos explications, nous espérons que vous voudrez bien les approuver et nous donner quitus entier et sans réserve pour la gestion de la Présidence.

* * *

Le projet du texte des décisions que nous soumettons à votre approbation reprend les propositions de notre rapport et nous espérons que vous voudrez bien les approuver.

Nous vous remercions de votre confiance.

	Signatures
EDUSERVICES 4.0 Présidente Représentée par Monsieur Philippe GRASSAUD	
Madame Nathalie GRASSAUD Directrice Générale	

- ANNEXE -

Tableau des délais de paiement Clients / Fournisseurs

(Article L 441-6-1 et R. 441-4 du Code de Commerce)

ECOCOM 31/08/2025

Factures reçues non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu

Fournisseurs		NON ECHU	ECHU 01/08-31/08/25	ECHU 01/07-31/07/25	ECHU 01/06-30/06/25	ECHU avant 31/05/25	TOTAL ECHU	TOTAL GLOBAL
Nombres de factures concernées	Total	Information non disponible						
Montant total des factures concernées TTC	Total	5 254	168 920	-64 257	265 227	415 093	784 983	**790 238**
	Intragroupes	0	86 251	823	274 770	867 631	1 229 475	**1 229 475**
	Hors Groupe	5 254	82 669	-65 080	-9 543	-452 538	-444 492	**-439 237**
Pourcentage du montant total des achats TTC de l'exercice	Total	0%	1%	0%	2%	3%	6%	**6%**
	Intragroupes	0%	2%	0%	7%	22%	31%	**31%**
	Hors Groupe	0%	1%	-1%	0%	-5%	-5%	**-5%**

Délais de paiement contractuels

Factures émises non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu

Clients		NON ECHU	ECHU 01/08-31/08/25	ECHU 01/07-31/07/25	ECHU 01/06-30/06/25	ECHU avant 31/05/25	TOTAL ECHU	TOTAL GLOBAL
Nombres de factures concernées	Total	Information non disponible						
Montant total des factures concernées TTC	Total	5 471 215	580 875	220 548	118 614	2 056 979	2 977 015	**8 448 231**
	Intragroupes	0	0	24 346	8 550	86 898	119 795	**119 795**
	Hors Groupe	5 471 215	580 875	196 201	110 063	1 970 081	2 857 221	**8 328 436**
Pourcentage du chiffres d'affaires TTC de l'exercice	Total	23%	2%	1%	0%	9%	12%	**35%**
	Intragroupes	0%	0%	7%	3%	26%	36%	**36%**
	Hors Groupe	23%	2%	1%	0%	8%	12%	**35%**

Délais de paiement contractuels

Clients douteux		NON ECHU	ECHU 01/08-31/08/25	ECHU 01/07-31/07/25	ECHU 01/06-30/06/25	ECHU avant 31/05/25	TOTAL ECHU	TOTAL GLOBAL
Nombres de factures concernées	Total	Information non disponible						
Montant total des factures concernées TTC	Total		35 913	0	209 799	595 024	830 735	**830 735**